

L'urgence n'est pas à la limitation de l'offre de logements sociaux, mais à son développement

Dans une récente instruction donnée aux préfets, qui pourrait être durcie dans la Loi « Différenciation, décentralisation déconcentration et simplification », le Gouvernement cherche à limiter la construction de logements très sociaux par commune.

L'Union sociale pour l'habitat fait part de sa totale opposition à cette proposition, aujourd'hui instrumentalisée par les extrêmes pour dénigrer et stigmatiser les ménages aux revenus modestes et les locataires Hlm.

L'USH rappelle que le logement social permet de loger des familles, qui, sans l'action des organismes Hlm, des mairies et des intercommunalités, se trouveraient en situation de mal-logement. Plus de deux millions de familles - dont plus de 730.000 pour la seule Ile-de-France – sont, en 2021, en attente d'un logement social et 75% des demandeurs de logements sociaux ont des ressources qui les placent en dessous du plafond PLAI, c'est-à-dire à des niveaux de revenus très faibles.

C'est précisément pour faire face à la demande sociale que le Gouvernement et l'USH se sont fixés pour ambition commune de réaliser 250.000 agréments pour 2021 et 2022. Cette ambition a été réaffirmée par le Premier ministre Jean Castex à l'occasion du 81^{ème} Congrès Hlm, le 28 septembre dernier. Pour y parvenir, il est indispensable de maintenir des constructions dans les communes ayant déjà des logements sociaux, ce qui n'est pas antinomique avec la notion de mixité sociale. Il est également indispensable de faire preuve de la plus grande fermeté sur la mise en œuvre et la prolongation de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, et en particulier pour la réalisation de logements très sociaux.

Dans les quartiers fragiles, les organismes Hlm sont des acteurs de terrain aux côtés des collectivités locales. Ils investissent pour rénover, pour « refabriquer » la ville, et sont présents aux côtés de la puissance publique pour aider au redressement des copropriétés dégradées.

Inscrire dans la loi un pourcentage de logements sociaux maximum laisserait entendre que le logement social et ses locataires constitueraient un problème social en soi... Et empêcherait les élus de continuer à faire évoluer l'offre de logement pour leurs habitants : pas de nouveaux logements pour les familles modestes, pas de résidences autonomie pour les plus âgés qui ne peuvent pas s'offrir une résidence privée à plus de 2.000 euros, pas de foyers de jeunes travailleurs, pas d'habitat inclusif, pas de pensions de famille...

Pour Emmanuelle Cosse, présidente de l'Union sociale pour l'habitat, « *il serait temps pour l'ensemble des responsables politiques, nationaux et locaux, plutôt que de céder à la démagogie pré-électorale, de reconnaître que les Hlm ne sont pas, par principe, un problème ou un bouc émissaire. D'ailleurs, savent-ils que contrairement à leurs préjugés nauséabonds, près de 6 Français sur 10 ont une bonne image des logements Hlm* ?*

J'appelle le Gouvernement et les Parlementaires à la cohérence. Il convient non pas de sanctionner les municipalités qui s'engagent à répondre à la demande sociale des deux millions de ménages aujourd'hui en attente d'un logement social, mais de sanctionner plus durement les maires – y compris les maires d'arrondissement – qui ne cessent de chercher des excuses pour ne pas respecter la loi SRU. Dans une période de crise comme celle que nous traversons, celles et ceux qui pensent pouvoir s'exonérer de leur devoir de solidarité sont les pires ennemis du pacte républicain. »

*BVA, juillet 2021

L'Union sociale pour l'habitat représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 593 opérateurs Hlm à travers ses cinq fédérations (la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm (Coop'Hlm), PROCIVIS UES-AP et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social). Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes Hlm afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles. En 2020, les organismes Hlm ont mis en chantier 70 500 logements neufs et logements-foyers. Ils détiennent et gèrent 4,7 millions de logements locatifs et 0,35 million de logements-foyers et logent environ 10 millions de personnes. Les opérateurs de logement social sont également d'importants acteurs de l'accession sociale à la propriété : 14 800 logements ont été vendus à des accédants, en secteur groupé ou en diffus. Animés par 12 000 administrateurs bénévoles, ils emploient 82 000 salariés. **Pour en savoir plus : www.union-habitat.org**

Contacts presse : Joachim Soëtard / Sarah Cassone / Alice Delalande-Grapinet – Tél. : 01 40 75 52 56 / 07 64 57 85 66